

**DÉPARTEMENT DU
CALVADOS
COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES
SEULLES TERRE ET MER**

**SIÈGE SOCIAL :
10 PLACE EDMOND
PAILLAUD
CREULLY
14480 CREULLY SUR
SEULLES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS ET DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Délibération n°DEL2021_129 : Désignation de
représentants au syndicat Ter'Bessin**

Séance du 9 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 9 décembre à 18h30, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seules Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers le Sec située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seules. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 3 décembre 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 3 décembre 2021.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	37	42
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

Sont présents les Conseillers communautaires suivants :
Dominique ANGOT, Nadine BACA, Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Christelle CROCOMO, Hubert DELALANDE, Pierre de PONCINS, Marcel DUBOIS, Jean DUVAL, Sandrine GARCON, Véronique GAUMERD, Christian GUESDON, Stéphane JACQUET, Marie-Claire LAURENCE, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Jean-Daniel LECOURT, Lysiane LEDUC DREAN, Sylvaine LEFEVRE, Guillaume LEMENAGER, Daniel LEMOUSSU, Daniel LESERVOISIER, Gérard LEU, André MARIE, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO de MOLINER, Virginie SARTORIO, Alain SCRIBE, Geneviève SIRISER, Gilles TABOUREL, Fabien TESSIER, Agnès THOMASSET, Jean-Luc VERET.

Ont donné pouvoir :

Vincent DAUCHY a donné pouvoir à Nadine BACA

Daniel DESCHAMPS a donné pouvoir à Lysiane LE DUC DREAN

Frédéric LEVALLOIS a donné pouvoir à Gwenaëlle LECONTE

Philippe ONILLON a donné pouvoir à Thierry OZENNE

Richard VILLECHENON a donné pouvoir à Marie-Claire LAURENCE

Le Conseil communautaire a nommé Christian GUESDON secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Seules Terre et Mer du 23 septembre 2021 est adopté à l'unanimité.

REÇU EN PREFECTURE

le 21/12/2021

Application agréée E-legalite.com

DEL2021_129 : DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SYNDICAT TER'BESSIN

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération n°24/2021 de Bessin Urbanisme portant modification des statuts du syndicat mixte,
- Vu les nouveaux statuts de Bessin Urbanisme.

Considérant que conformément aux nouveaux statuts de Ter'Bessin, la communauté de communes Seules Terre et Mer doit être représentée au sein du syndicat par 9 délégués titulaires et 9 délégués suppléants.

Considérant la démission de Messieurs TESSIER, VILLECHENON et DUVAL du poste de délégué titulaire.

Considérant la démission de Madame LEFEVRE du poste de délégué suppléant.

Considérant que suite à ces décisions et à la modification des statuts du syndicat, il convient d'élire 6 membres titulaires et 4 suppléants au conseil syndical de Ter'Bessin.

Considérant que les membres déjà élus sont :

Titulaires	Suppléants
Alain COUZIN	Nadine BACA
Guillaume LEMENAGER	Virginie SARTORIO
Gérard LEU	Philippe ONILLON
	Christelle CROCOMO
	Daniel LEMOUSSU

Après avoir procédé à un vote à bulletin secret, le conseil communautaire DESIGNNE à Ter'Bessin les délégués titulaires suivants :

Titulaires
Marie-France BOUVET PENARD
Didier COUILLARD
Hubert DELALANDE
Jean-Daniel LECOURT
Virginie SARTORIO
Jean-Luc VERET

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'UNANIMITE DESIGNNE à Ter'Bessin les délégués suppléants suivants :

Suppléants
Jean DUVAL
Didier HUBERT
Patrick LAVARDE
Alain SCRIBE
Gilles TABOUREL

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le PRESIDENT
Thierry OZENNE

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seules Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN

REÇU EN PREFECTURE

le 21/12/2021

Application agréée E-legalite.com